



## Refus de l'accès au parking

Par **Simply**, le **16/11/2019** à **17:44**

Bonjour, j'aimerais savoir que suis-je censé faire si mon bailleur ne respect pas les éléments inscrit dans le bail en l'occurrence il y est écrit que j'ai un accès au parking souterrain et que la place 29 m'y est attribué, cependant les clés de ce parking m'ont été refusé. Comment dois-je faire pour faire en sorte que l'agence respecte son contrat ? Vous remerciant d'avance.

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **16/11/2019** à **18:06**

Bonjour Simply,

J'ai supprimé le numéro de téléphone...

Par **Simply**, le **16/11/2019** à **18:14**

Il y a d'autres publications, de visiteurs notamment, où figurent leurs numéro de téléphones, je pensais que cela était pratique courante sur ce site.

Par **janus2fr**, le **16/11/2019** à **18:25**

C'est surtout un risque de recevoir de nombreux appels malveillants, tout comme mettre son mail est un risque de voir sa boîte mail remplie de spams...

Concernant votre question, vous pouvez envoyer au bailleur une LRAR de mise en demeure de vous délivrer sous 8 jours la clé du parking conformément au bail faute de quoi vous saisirez le tribunal d'instance pour une injonction de faire sous astreinte journalière...

Par **Visiteur**, le **20/11/2019** à **20:30**

Bonjour

Cela m'étonne, pouvez vous donner un exemple ?

Par **stephane\_patenaude**, le **21/11/2019** à **13:32**

Bonjour,

Vous pouvez également lui rappeler simplement que la clé du parking vous revient de droit selon votre contrat. Dans le cas où le bailleur persisterait sur son avis, vous pouvez opter pour l'envoi d'une LRAR (Lettre Recommandée avec Avis de Réception) comme cité précédemment. Sinon, vous pouvez également faire appel à un notaire.

Par **janus2fr**, le **21/11/2019** à **14:24**

Bonjour,  
Pourquoi un notaire ?